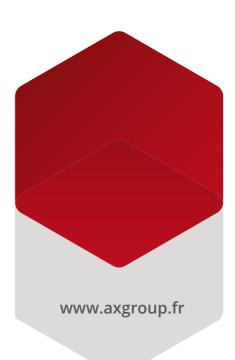


LIVRET **RECYCLAGE**

Recyclage des consommables via le réseau CONIBI



Création d'un compte CONIBI

Pour faciliter le recyclage des consommables, l'organisme CONIBI met à disposition des containers de collecte appelés Ecobox. Une fois pleins, CONIBI assure la récupération des Ecobox, directement dans vos locaux.

- Rendez-vous sur le site internet : www.conibi.fr, Rubrique « Générer un contrat » (en haut à droite de la home page du site internet).
- Sur cette nouvelle page, renseignez le captcha (pour valider que vous n'êtes pas un robot), votre adresse email et cliquez sur le bouton vert « Entrée ».

 Un numéro de dossier vous sera transmis à l'adresse email indiquée.

Dès réception de l'email, renseignez le numéro de dossier et cliquez de nouveau sur le bouton « Fntrée ».



Sur l'onglet Informations Contrat, renseignez l'ensemble des champs du formulaire et indiquez la nature des déchets suivante : « Consommables d'impression ». Puis, cliquez sur « Enregistrer ».

Sur l'onglet Sites à collecter, cliquez sur le bouton « Nouveau » pour chaque site de collecte et renseignez les informations demandées. Enfin, cliquez sur Enregistrer.

Enfin, rendez-vous sur l'onglet « Valider le contrat » et cliquez sur le bouton « Valider et générer le contrat ». Vérifiez que votre navigateur ne bloque pas les pop-up et n'empêche pas l'ouverture automatique du contrat de collecte.



Signez et tamponnez le Contrat de collecte et renvoyez-le par email à l'adresse conibi@conibi.fr.

Sous une semaine, CONIBI vous renverra le contrat contre-signé et mettra en place le service de recyclage.

Collecte sur site

A partir de 2 ECOBOX

- Connectez-vous sur le site internet : www.conibi.fr avec le login de connexion et le mot de passe, obtenus lors de la création de votre compte.
- Renseignez les onglets :
 - Coordonnées
 - Interlocuteurs
 - Accès au site
 - Détail de la collecte

Puis validez votre demande.

Le transporteur remplacera les Ecobox utilisées.



Dépôt en point relais

Pour quelques unités

Préparez votre colis en insérant les consommables usagés dans un carton solide et adapté (éventuellement le carton d'origine de votre consommable).

Vous avez la possibilité de regrouper vos consommables, dans le respect des limites suivantes : poids maximum de 20 kg et dimensions maximum de 1,50m (longueur + largeur + hauteur).

Précautions:

- Fermez les bouchons et les clapets pour éviter tout risque lors du transport
- Calez vos cartouches pour limiter les chocs
- Fermez solidement votre carton avec du ruban adhésif (pas de ficelle)
- Imprimez et collez votre étiquette de retour de façon visible
- Imprimez votre étiquette de retour depuis votre espace personnel sur le site www.conibi.fr. Puis, collez l'étiquette de façon visible sur votre colis.
- Sélectionnez, toujours depuis votre espace, le point relais le plus proche de votre établissement (10 000 points relais sont à votre disposition à travers toute la France).



Après la collecte

Une fois collectés par CONIBI, vos consommables sont triés afin d'être recyclé dans le respect d'une hiérarchie de traitement privilégiant la réutilisation.

L'ensemble de vos documents utiles (traçabilité, reporting, contrats...) est disponible pour consultation, téléchargement ou impression depuis votre espace client sur le site www.conibi.fr.



En savoir plus

Qui est CONIBI?

CONIBI est un consortium issu de la volonté des marques majeures du secteur de la bureautique et de l'informatique de proposer à leurs clients finaux une solution simple de recyclage de leurs consommables usagés.



Qu'est-ce qu'une Ecobox?

C'est un carton qui sert à la récupération de vos consommables Xerox usagés. Ce carton, une fois plein et refermé, sera transporté jusqu'au centre de tri et de recyclage.

Qu'est ce qu'un BSD?

C'est un Bordereau de Suivi des Déchets qui a pour objet d'assurer la traçabilité des consommables usagés et de constituer une preuve de leur recyclage. Il est établi à l'issue du traitement de votre collecte.

Qu'est ce qu'un BRI?

C'est un Bordereau de retour d'Intervention détaillant la collecte. Ce document vous renseigne notamment sur le devenir des consommables usagés collectés.

Sur simple demande auprès de CONIBI, il est possible de réceptionner un bilan complet périodique des collectes et du recyclage de vos cartouches. Notez que le bilan annuel de recyclage et de valorisation CONIBI est à disposition permanente sur le site web www.conibi.fr.



Pour toute question concernant le recyclage de vos consommables, votre interlocutrice privilégiée Maëva est à votre écoute au 03 85 20 55 00.

Suivez-nous:







www.axgroup.fr • contact@axgroup.fr